

220C2963
FR0000127771-FS0869

10 août 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 août 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 65 555 397 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	4 745 928	0,40	4 745 928	0,38
Détention (par assimilation)	60 809 469	5,13	60 809 469	4,82
Total Société Générale	65 555 397	5,53	65 555 397	5,19

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 57 649 793 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 20 *calls* listés à dénouement physique portant sur 1 551 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 août 2020 et le 18 juin 2021 à des prix unitaires par action compris entre 19 € et 28 € ;
- une position acheteuse sur 8 contrats d'achat à terme portant sur 53 429 915 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 9 avril 2021 et le 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 7 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 010 733 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 septembre 2020 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 20 € et 24,83 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* option OTC listé à dénouement physique portant sur 9 745 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéances 18 juin 2021 au prix unitaire par action de 25,81 € ; et
- une position vendeuse sur 6 *put* listés à dénouement physique portant sur 648 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 21 août 2020 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 25 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 185 525 292 actions représentant 1 262 479 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 159 676 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 154 907 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'aux 1^{er} juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 2 certificats à dénouement en espèces et portant sur 669 actions VIVENDI, exerçable le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 17,31 € et 22,06 € ;
- une position acheteuse sur 1 *contract for difference* à dénouement en espèces portant sur 3 720 actions VIVENDI, sans échéance ; et
- une position vendeuse sur 3 *puts warrants* listés à dénouement en espèces portant sur 380 actions VIVENDI, exerçables le 3 janvier 2025 au prix unitaire par action de 27,59 €.
